



Vivre en concubinage quand un seul concubin est propriétaire

Par **SYLVAIN**, le **12/05/2010** à **18:12**

Bonjour, j'ai acheter un appartement il y a un ans et je souhaite aujourd'hui y vivre avec ma copine.

Est ce que je toucherais les APL qu'elle percevais dans son encien logement (200€)?

Dois-je lui faire signer un bail de location pour m'instaler avec elle ?

Est-il possible en etant propriétaire de louer et de vivre dans un meme lieu ?

Aidez moi je suis perdu merci